

**DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 5 OCTOBRE 2023**

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu les articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la commande publique ;
- Vu l'accord cadre n°2023230197, notifié le 22.08.2023, pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel auprès des titulaires ENGIE, DIRECT ÉNERGIE et EDF,
- Vu la consultation lancée le 28 août 2023 pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, déclarée sans suite pour motif d'intérêt général,
- Vu la consultation relancée le 14 septembre 2023 pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel,
- Considérant les offres remises par les sociétés EDF SA et DIRECT ÉNERGIE. La société ENGIE déposé un courrier de non réponse justifiée.
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société EDF SA (92800 PUTEAUX), sur l'offre variante 1, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Le marché subséquent n°1, relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel est attribué à la société EDF SA (92800 PUTEAUX).

Le marché subséquent est conclu sans montant minimum et sans montant maximum. pour une durée de 12 mois et 14 jours ans à prix fermes, à compter du 18 octobre 2023.

Les montants du Bordereau de Prix Unitaires du marché subséquent, à appliquer à l'énergie réellement consommée, sont :

	Abt, PM, PCEE € HTT/an	TF Terme fixe € HTT/an	TQ Terme de quantité € HTT/an	Montant total € TTC/an	CAR MWh	Coût € TTC/MWh
Ville de GAP Budget 01	715 299,33	204 673,42	915 998,31	1 315 128,43	12 485,88	105,33
Ville de GAP Budget 08	27 892,10	6 686,51	35 146,02	49 229,49	490,46	100,37
CCAS	39 518,15	8 390,98	51 373,21	70 500,34	685,02	102,92
EHPAD Saint-Mens	67 202,51	12 274,43	84 679,91	114 565,42	1 181,70	96,95
EHPAD des 3 Fontaines	43 450,37	7 999,67	54 750,53	74 140,29	764,04	97,04
CAGTD	5 639,40	1 430,21	7 330,57	10 305,55	97,76	105,42
Ensemble	899 001,86	241 455,22	1 149 278,55	1 633 869,52	15 704,86	104,03

Article 2 :

Les sommes afférentes à la dépense sont inscrites en section de fonctionnement pour chacun des membres : Ville de GAP, Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE, CCAS.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 5 OCTOBRE 2023

Le Maire

  
Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 05 OCT 2023  
Publié ou notifié le : 05 OCT 2023

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023\_10\_407**  
Objet : **Marché subséquent n°1 relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec la société EDF SA (92800 PUTEAUX)**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-10-04 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics  
Identifiant unique : 005-210500617-20231004-D2023\_10\_407-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20231004-D2023_10_407-AI-1-1_0.xml	text/xml	943 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_13260.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20231004-D2023_10_407-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 octobre 2023 à 11h05min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 octobre 2023 à 11h05min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 octobre 2023 à 11h05min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 octobre 2023 à 11h06min04s	Reçu par le MI le 2023-10-05